

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 14 décembre 2023
Date de publication : 28 décembre 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	NONNOTTE-BOUTON Catherine
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	PRAT Hervé
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	REBILLARD Jean-Michel
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	ROCHE Paul
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	BREMOND Gabriel
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUCHEFOIN Gérard	CHAPIN Jean-Paul
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	JEANNEROD Georges
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	DIEBOLT Alain
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	PANNAUX Joël
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	MILLIER Cyril
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	DAVID Françoise
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	LABOUROT Céline
MANGIN Isabelle	GERMOND Daniel	PERNOUX Annie
RYAT Thomas	GIROD Isabelle	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	GOMET Nicolas	LAGNIEN Jacques
THEVENIN Hélène	JARROT-MERMET Laëtitia	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

Conseillers absents ayant donné procuration

FERNOUX-COUTENET Gérard donne procuration à GAUTHRAY-GUYENET Thierry
PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé
GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel
JABOVISTE Philippe donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LEPETZ Joëlle	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
CHEVAUX Bruno	GRUET Olivier	CALLEGHER Aline
JACQUOT Patrick	MATHEZ Christian	JEANNEAUX Cyriel

Objet : NATURA 2000 – Renouveaulement du rôle d'opérateur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Rapporteur : Monsieur Olivier MEUGIN

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est la structure opératrice des sites Natura 2000 « Massif de la Serre » FR4301318, « Forêt de Chaux » FR4312005, ce dernier étant associé au périmètre Natura 2000 « Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux » (FR4301317).

En tant qu'opérateur, la Communauté d'Agglomération est responsable de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000.

Elle mobilise pour cela des outils incitatifs : contrats Natura 2000, Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), charte Natura 2000 ; outils règlementaires : évaluation des incidences au titre de Natura 2000, porter à connaissance ; et outils pédagogiques : sorties nature, chantiers écovolontaires, publications etc.

La mobilisation de ces outils est nommée « Animation Natura 2000 ». Elle bénéficie d'un financement mixte Région et Union Européenne, destiné à l'animation Natura 2000 pour chaque site en les dotant de moyens humains et matériels.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est ainsi dotée d'un budget annuel dont le reste à charge est nul (85 000 € en 2021 et 104 000 € en 2022 et 2023) permettant d'assurer les charges de fonctionnement liées à l'animation : ressources humaines, achat de prestations, achat de petit matériel, véhicule de service, formation etc. Un financement complémentaire peut être mobilisé pour acquérir des éléments de connaissance scientifique indispensables afin de guider la gestion des sites.

Dans le cadre du Plan de Développement Rural, la Région Bourgogne-Franche-Comté gère les fonds européens du FEADER ; la mobilisation des crédits pour l'animation Natura 2000 se fait par le biais d'appels à projets annuels (demandes de subventions). De la même façon, l'animation de la contractualisation des MAEC avec les agriculteurs relève d'un appel à projet annuel auquel la collectivité doit répondre. Ce projet est dénommé « Projet Agroenvironnemental et Climatique » (PAEC).

La structure porteuse en charge de l'animation d'un site Natura 2000 est désigné pour trois ans renouvelables.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole poursuive pour la période 2024-2026 sa fonction de structure opératrice des sites Natura 2000 « Massif de la Serre », « Forêt de Chaux », et « Vallons forestiers et milieux humides de la forêt de Chaux »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces projets.

SCRUTIN POUR : 75
 CONTRE : 0
 DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Authume, le 21 décembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Environnement

Jean-Pascal FICHERE.

